

Conseil d'Administration du 8 décembre 2017

Le Conseil d'administration suit la voie tracée par le gouvernement

C'est un conseil d'administration à nouveau présidé par Pascal Bonnetain qui s'est tenu en l'absence du Préfet.

Dès l'ouverture de séance, nous avons demandé la parole. Vous trouverez l'intégralité de notre intervention à la fin de ce compte rendu.

En réponse à notre intervention, Pascal Bonnetain estime ne pas avoir fait preuve de manque de courage mais de responsabilité en votant le budget à un moment où l'Etat pouvait prendre la main sur celui-ci. Il n'y a pas eu d'autres réactions.

Comme indiqué dans notre intervention, ce n'est assurément pas l'avis des administrateurs des 3 autres agences de l'eau qui ont rejeté leur budget.

Transferts d'autorisations de programme

Nous avons profité des débats pour indiquer que le personnel avait mal vécu l'arrêt brutal en octobre des contrats et leur report, ainsi que le désengagement sur l'assainissement dans ceux-ci. Les contrats se montent sur plusieurs années, l'agence avait donc eu le temps de voir venir. Cet épisode a par ailleurs fait perdre de la crédibilité à l'agence.

Taux 2018 des aides à la performance épuratoire

Ce point a été l'occasion pour chacun de confirmer son vote quant au budget de l'agence (14 pours, 7 contres et 8 abstentions). **En pleine cohérence avec notre vote, nous avons donc voté contre.**

Pascal Bonnetain a expliqué voter favorablement pour permettre à l'établissement de continuer à fonctionner.

Pierre Hérisson considère que les votes contre ou abstention permettent de donner un signal, d'exprimer une opposition mais que tout ceci est calculé pour ne pas bloquer la machine. **Il exprime par ailleurs fortement que la lettre de mission de l'inspection est le testament des agences !...**

Nous n'avons de cesse de le dire. Ce qui motiverait, comme nous l'avons exprimé, une réaction plus vigoureuse de nos instances de bassin !

Informations diverses

En fin de séance, le Directeur a évoqué le contentieux opposant l'agence de l'eau à Michel Deblaize :

Le jugement du tribunal administratif a été rendu le 1^{er} décembre, et **rétablit dans ses droits l'intéressé**. Le Directeur a indiqué qu'il ne ferait pas appel.

Nous nous félicitons de l'issue heureuse de ce contentieux que nous avons accompagné. Néanmoins, il est clair que **tous les personnels de l'agence n'ont pas la notoriété suffisante auprès du conseil d'administration pour créer les conditions d'une relative bienveillance de la direction dans le cadre de leurs contentieux**. Aussi, se pose la question du principe d'égalité !...

Commission des aides du 8 décembre 2017

Après le transfert des AP du matin, une consommation du budget à quasi 100 % pour un niveau d'aide historique. Par ailleurs, les indicateurs du TOP 6 sont plutôt au beau fixe. L'ensemble des propositions d'aides a été adopté.

Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Comité de bassin RM du 15 décembre 2017

Renouvellement intégral du comité de bassin, suites aux modifications réglementaires de sa composition.

Dans son introduction, le Préfet de bassin a rendu hommage à Michel Dantin, précédent Président du comité de bassin RM pour son action.

☀ **Il indique qu'il faut revoir le dispositif des agences de l'eau, au-delà des mutualisations, pour permettre au système de tenir la route dans un contexte où il y a un effet ciseau entre les moyens qui diminuent et les objectifs qui augmentent.**

Martial Saddier, député LR de Haute Savoie, a été élu président du comité de bassin avec 74 voix, face à Pascal Bonnetain (37 voix). Dans son discours - volontariste, il exprime que les agences sont le meilleur symbole du principe « l'eau paye l'eau » et de la solidarité entre les territoires, solidarité tant financière que du point de vue de l'ingénierie mise en œuvre par ses agents. Il assure le personnel de l'agence de tout mettre en œuvre pour défendre l'agence, ses missions et ses personnels.

Nous restons à votre écoute pour tout commentaire ou toute réaction

Vos représentants



Sylvain IRRMANN et Patrick SAINT-LEGER

Déclaration préliminaire

Lors de sa dernière réunion, le CA a **voté à l'unanimité une motion sur le cadrage du XI^e programme. Les personnels y ont été sensibles.**

Mais plus qu'une motion adoptée, le **rejet du budget** par le Conseil d'administration aurait été un **véritable signal**, sans mise en danger de l'établissement. C'est d'ailleurs ce que les administrateurs des agences de l'eau Adour Garonne, Loire Bretagne et de Seine Normandie ont fait.

Au cours de cette même séance, **nous indiquions qu'une inspection serait conduite** conjointement par les ministères du budget et de l'Environnement afin d'étudier les modalités d'une **éventuelle mutualisation** des agences de l'eau, avec un risque de perte d'autonomie encore accrue pour les établissements. Dans sa réponse, la commissaire du gouvernement faisait valoir que la lettre de missions n'étant pas encore rédigée, il était prématuré d'en prédire les conclusions.

La **lettre de missions** a été **signée** par les deux ministres le 3 novembre 2017. Alors que demande-t-elle ? En substance ([Nous tenons à votre disposition copie de la lettre de missions](#)) :

S'agissant des opérateurs eau / biodiversité : agences de l'eau, AFB, parcs nationaux, ONCFS, EPMP :

- Etudier et faire des propositions hiérarchisées de scénarios **d'évolution structurelle** de l'organisation du réseau de ces opérateurs : centre de services partagés, fusion d'établissements, renforcement de la mutualisation synergie accrue avec les DREALs ou VNF,...
- Etudier et faire des propositions de simplification de certaines **missions couteuses en effectifs** (par exemple, pour les agences de l'eau, dans le domaine de l'instruction des redevances, aides, planification).
- Documenter les **économies en matière de dépenses d'intervention** des agences de l'eau...

S'agissant des dépenses d'intervention, la mission réalisera en particulier une étude sur l'efficacité des primes de performance épuratoire...

Mais, nous « rassure-t-on », les propositions n'ont pas vocation à remettre en cause l'organisation de la gouvernance par bassins ou le modèle de gestion par BV des taxes affectées aux agences de l'eau.

Les propositions seront analysées selon plusieurs critères, dont l'acceptabilité politique par les instances de gouvernance : CA, CB.

Premières conclusions d'ici fin 2017, rapport définitif mars 2018. **A ce rythme, on peut se demander si les conclusions ne sont pas en filigrane dans la commande ?**

L'intention du gouvernement est effrayante ! Hélas, il s'agit bien d'une attaque en règle des opérateurs eau / biodiversité : moyens financiers, moyens humains, et maintenant, missions et organisations.

Je laisserai le dernier mot à André Flajolet, Président du Comité de Bassin Artois Picardie et Administrateur de l'AFB :

« Oui, les Agences de l'Eau sont en danger de mort tant sur le plan des principes que des réalités.

Le dernier avatar "darmanien " sur une ponction de 25 millions contre l'AFB, elle-même financée par les Agences, pour boucher le trou du Centre national du développement du sport (CNDS) est à la fois une manœuvre, une incurie et une forme de cavalerie.

Oui, indignez-vous ! »